

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 591 accordant une permission de 21 jours à Hassan Ali Katabi.

n° 591

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 116 du 8 février 1947, 1138 du 18 octobre 1949 et 50 du 18 janvier 1959
- Vu** la demande de permission de vingt et un jours formulée par Hassan Ali Katabi, menuisier au service des travaux publics
- Vu** l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Une permission de vingt et un jours est accordée au nommé Hassan Ali Katabi, à solde entière pour en jouir à Djibouti, pour compter du 16 juin 1950.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.